

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 30 mars 2022

Présidence :

Christophe BITAR

Envoyé à :

Mesdames, Messieurs,
BARBIER Thomas
BRIGITTE Océane
CARTA Constance
CHAPPUIS Loraine
COET Philippe (secrétaire de séance)
DETRAZ Manon,
HAEBERLI Eric
IHSANE Tabea
JACCARD Jean-Philippe
LEPORATTI Roberto
MADROÑAL Abraham
MARTIN Caroline
MAUBERGER Manon
MELI Cinthia
MITTERMAYER Catherine
PATANÉ Leandra
PEREIRAS GOMES Stéphanie
PIZZINATO DELCEY Danièle
REY André-Louis
ROUX Laura
SWIFT Simon
ZHANG Laure

Absents :

Mesdames, Messieurs,
BECK Eléonore
BOUCHELAGHEM Aïcha, excusée (*Erasmus*)
CONRAD Christoph, excusé
CRIVELLI Paolo
ELSIG Frédéric, excusé
FERRETTI Lavinia, excusée
GAJO Laurent, excusé
FRUTIGER Olivier (*ex officio*), excusé
KOKOT Guilhem
MIELE Raffaella, excusée
PIEGAY Nathalie
RACINE Isabelle, excusée
RUBAL Sandra (*ex officio*), excusée
VUILLIOMENET Inna, excusée
WETZEL René, excusé, (*congé scientifique SP 2021*)
ZUFFEREY Nicolas, excusé, (*congé scientifique SP 2021*)

Assistent à la séance :

Doyen Jan BLANC, Vice-doyen Lorenz BAUMER, Vice-doyennes Irène HERRMANN, Francesca SERRA.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 (PV No 2021/5)

Adopté à l'unanimité.

2. Annonce des divers

Pas d'annonce de divers.

3. Communications du président

Une séance extraordinaire était prévue le 16 mars

Une séance extraordinaire était prévue le 16 mars avec pour seul objet le plan d'action du rectorat en faveur du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. Cette séance s'inscrivait dans une démarche collective des conseils participatifs. Peu de temps avant la date prévue, le recteur a informé tous les conseils qu'une consultation était inutile à ce stade du processus et qu'elle interviendrait ultérieurement. La séance a donc été annulée.

Le président, estimant que le conseil doit aussi être un lieu de discussion et d'échange sur des sujets plus généraux, a fait inscrire à l'ordre du jour une présentation sur le projet de rénovation du campus Bastions, lequel franchira une étape importante l'été prochain.

4. Communications du doyen

Pas de communication.

5. Questions au décanat

Le président demande au décanat de préciser la portée de l'alinéa 9 de l'article 16 du Règlement d'organisation, qui prévoit une consultation de la commission mixte lors du profilage des postes mis au concours. Le doyen considère que cette disposition concerne les postes professoraux et non les postes simplement renouvelés, tels les postes d'assistants. Il rappelle que les corps sont par ailleurs impliqués dans le déroulement des concours. Le président ne partage pas cette lecture de l'alinéa en question, mais renvoie une éventuelle discussion à une prochaine séance.

**6. Projet de modification du Règlement de séance du Conseil
(modifications à l'article 3, convocation)**

Le président, partant du constat de la difficulté récurrente à trouver une date qui convienne pour chaque séance du Conseil, propose d'en fixer le calendrier pour l'année à venir, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres facultés. Cela simplifierait le processus et réglerait le problème, qui se pose tous les deux ans, de la date à fixer pour la séance constitutive du Conseil. Ce calendrier serait établi en juin, à la suite de celui des séances du Conseil décanal et du Collège.

La nouvelle teneur de l'article maintient les prérogatives du Conseil et prévoit, comme précédemment, au moins une séance par semestre.

Mme L. Ferretti, excusée ce soir, a signalé une coquille à l'alinéa 1 : le Bureau ne fixe pas le calendrier de ses séances, mais bien le calendrier des séances du Conseil.

Adopté à l'unanimité avec cette correction de forme.

7. Rénovation du campus Bastions – présentation de la situations dès l'été 2022

Le vice-doyen L. Baumer rappelle que la première phase touche à sa fin avec la réouverture de l'Aile Jura, et que la seconde va débiter avec la fermeture du bâtiment central. Il présente la future répartition des surfaces de l'Aile Jura, soit l'attribution des trois niveaux inférieurs du bâtiment à la bibliothèque et l'installation de la Faculté de théologie au premier étage, où un local sera mis à la disposition des associations estudiantines. Le Décanat et le Département des langues et des littératures françaises et latines médiévales prendront possession du 2^e étage. Le 3^e étage accueillera l'unité de musicologie, les Humanités numériques et l'espace chercheurs. Une partie de cet étage sera provisoirement occupée par les services de la bibliothèque, en attendant l'achèvement de la rénovation du bâtiment central.

Le bâtiment des Philosophes n'abritera plus de bibliothèques, mais deviendra le principal lieu d'enseignement de la Faculté, avec 14 salles supplémentaires. S'y installeront également la Maison des langues, la Maison de l'histoire et l'Institut d'histoire de la Réformation. Les courettes seront équipées pour pallier l'absence de cafétéria. Enfin une loge y est prévue.

L'Ecole de langue et de civilisation françaises et la Catedra Lídia Jorge (ex-centre d'études lusophones) rejoindront le 5^e étage du bâtiment Landolt.

Les nouvelles salles des Philosophes ne compensant pas la perte de 24 salles dans le bâtiment central, des salles ont été louées à Pont-Rouge (école Migros), à l'IFAGE, à l'Athénée, aux Salons et à l'Université ouvrière de Genève.

L'élaboration du programme des cours a débuté plus tôt que d'habitude afin de permettre un transfert des enseignements, en se basant sur les effectifs des deux dernières années. Cet important travail a été effectué en particulier par Mme C. Cerchia, qu'il convient ici de remercier. Cela étant, des ajustements seront inévitables après la rentrée.

Mme M. Mauberger souhaite que le décanat demande aux enseignants de respecter leurs horaires dans la perspective de déplacements entre les cours plus longs et plus compliqués. Le doyen précise qu'il leur sera également demandé de tolérer des départs anticipés afin de laisser aux étudiants le temps nécessaire à ces déplacements.

Le président relève que certaines salles louées ne semblent pas adaptées à l'enseignement. Il s'interroge aussi sur la possibilité de recourir à un format de cours hybride. Le vice-doyen L. Baumer confirme que des aménagements seront indispensables dans certaines salles et que l'enseignement doit en principe avoir lieu en présence. Mais un enseignement en ligne est envisageable si aucune autre solution n'est possible.

M. A. Hernandez présente ensuite les trois niveaux de l'Aile Jura affecté à la bibliothèque. Il précise que des ARE informatiques seront présents sur le site. Les travaux avancent bien et les délais sont à ce jour respectés. Il signale cependant que des recours concernant la fourniture des luminaires en empêchent l'installation et qu'il faudra mettre en place un éclairage provisoire.

Les bibliothèques seront fermées pendant les déménagements, soit du 18 juin au 7 août, avec logiquement une réduction ou interruption de plusieurs prestations. Toutes ces mesures seront levées lors de la réouverture le 8 août.

Mme C. Meli demande si des espaces de travail fermés, à l'usage de petits groupes, sont prévus au sein de la bibliothèque. M. A. Hernandez annonce que des « boxes » seront installés, mais ultérieurement dans le bâtiment central. Il confirme qu'il n'y aura pas d'échéance de prêt durant la fermeture, que les collections installées à Battelle y resteront et que 4 postes informatiques de type « PC étudiant » seront disponibles à l'Aile Jura. Il ajoute que deux prises électriques sont prévues pour chaque place de travail.

Le président demande ce qu'il adviendra des ouvrages détenus en plusieurs exemplaires. M. A. Hernandez répond qu'un « désherbage » est inévitable, mais que des doublons pourront être conservés et mis en dépôt. Plus généralement les ouvrages qui ne trouveront pas leur place dans le libre-accès seront mis en dépôt. Enfin, le classement des collections déposées à Battelle lors de leur retour aux Bastions fera l'objet de discussions avec les disciplines concernées.

8. Projet de modèles de cahier des charges pour les assistantes et assistants – Synthèse des discussions entre le Bureau du Conseil et le Décanat

Le président indique que le Bureau, suite à la présentation de modèles de cahiers des charges lors de la dernière séance, a réfléchi à la meilleure manière d'entendre le Conseil à ce sujet. Il s'est réuni avec le décanat pour en parler et c'est la synthèse de ces échanges qui est présentée ce soir par Mme C. Carta et Mme C. Martin.

Mme C. Martin souligne le climat constructif de ces échanges. Elle énumère les points qui font consensus : création d'un document de référence sur les droits et devoirs des parties, précisant les modalités de recours ; intégration systématique du cahier des charges dans les mises au concours ; volonté partagée de cadrer le nombre d'heures annuelles et ce qu'elles représentent comme travail afin d'éviter les abus ; assurer une cohérence entre heures et taux en précisant la base de calcul.

Mme C. Carta constate que le principal point de divergence concerne la décharge et les formes qu'elle pourrait prendre. C'est plus particulièrement le cas de la décharge dite administrative que l'on pourrait substituer à la décharge d'enseignement. En effet, certaines tâches peuvent relever aussi bien du domaine académique que de l'administratif. De plus, certaines tâches administratives sont formatrices et leur bénéfice serait perdu dans le cadre d'une telle décharge.

Le Bureau s'est demandé si le choix entre 5 cahiers des charges est préférable à un choix plus restreint. Il paraît surtout nécessaire d'éviter trois charges d'enseignement à renouveler chaque année et il est dès lors important de bien définir ce qu'est une heure ou une charge d'enseignement. Un cahier unique et modulable semble une piste prometteuse.

En écho à la dernière séance, Mme C. Martin rappelle qu'il y a une grande différence financière entre des taux de 70 et de 100%. Le cahier des charges doit refléter cette différence.

Le président précise que l'idée du Bureau est de sonder plus en profondeur le Conseil afin de faire ressortir tous les cas et singulièrement les cas problématiques. Un sondage sera prochainement envoyé que le Conseil pourra traiter dans sa prochaine séance, même si ses compétences en la matière sont clairement limitées. Il constate lui aussi qu'une discussion constructive a été entamée. Mme C. Martin ajoute que le décanat a ainsi annoncé un contrôle systématique des cahiers des charges lors des mises au concours et des engagements.

Le doyen déclare que le décanat a souhaité entendre le Conseil, car il n'existe pas de solution idéale. Ainsi les modèles de cahiers proposés relèvent plus du diagnostic que d'une solution définitive. Enfin il n'y a pas d'urgence en regard du processus lancé par le Rectorat et sur lequel le Conseil pourra se prononcer. Il confirme une politique plus stricte concernant les cahiers des charges, qui devront impérativement mentionner le nombre d'heures et la nature de la décharge. Le décanat veillera aussi à une information complète des personnes recrutées et il s'assurera de la concordance des cahiers initiaux et finaux. Il ne faut cependant pas ignorer les problèmes que peut soulever un semestre sans enseignement dans certaines disciplines. Il sera nécessaire de trouver une ou des solutions afin de pouvoir en respecter le principe.

Mme L. Chappuis propose d'utiliser les overheads pour assurer la décharge dans les disciplines où elle semble impossible. Le doyen relève le coût élevé d'une telle mesure et le risque d'y voir une prime donnée à ceux qui ne jouent pas le jeu. Mme L. Chappuis admet la nécessité d'identifier au préalable les situations véritablement sans solution, mais estime cet usage des overheads possible puisque des postes sont mis au concours chaque année sur ce financement. Le doyen prend note de la proposition, mais rappelle que les postes sur overheads servent de tremplin à la relève et ont aussi pour objectif de générer d'autres projets de recherche.

Mme C. Martin souligne l'incohérence qu'il y aurait à se dire en pointe dans la lutte contre la précarité et en même temps à refuser toute innovation. Un changement de paradigme lui semble nécessaire. M. J.-Ph. Jaccard appuie la proposition de Mme L. Chappuis, qui lui paraît intéressante. Mme C. Meli salue la volonté de contrôler les cahiers des charges, mais s'inquiète d'un possible décalage entre la théorie et la pratique. Elle pense que ces documents devraient également être vérifiés lors des renouvellements. Le doyen prend note de cette autre suggestion et répète que l'objectif du décanat est et reste de trouver des solutions praticables.

Mme O. Brigitte demande ce que deviendront les assistants-taxe dans ce scénario. Le doyen précise que ces postes ne sont pas remis en cause. Il est ici question des postes payés par les overheads que perçoit la Faculté grâce aux financements obtenus du FNS. Mme C. Carta s'interroge sur la possibilité d'utiliser cet argent pour compléter les contrats à 70%. Mme C. Mittermayer doute qu'il soit possible de remplacer une décharge d'enseignement par une décharge d'une autre nature. L'enseignement est bien la charge la plus lourde pour les assistants, précisément en début de mandat. Elle estime que le taux de 70% est particulièrement injuste et qu'il serait plus logique de lisser les différents taux sur 5 ans, ce qui donnerait un taux très proche de 90%. Mme C. Meli signale le risque accru d'un taux de 90% pour un travail à plein temps. M. E. Haeberli insiste sur la nécessité de définir clairement ce que sont des heures d'enseignement et des heures d'encadrement.

Mme L. Roux revient sur le caractère formateur des activités administratives ; en décharger les assistants n'est pas nécessairement souhaitable. Elle se demande par ailleurs, s'agissant des cahiers avec une charge d'enseignement de trois heures, s'il ne serait pas possible de jouer sur les pourcentages pour augmenter la part consacrée à la recherche. Le doyen rappelle que cette part peut être inférieure à 50% selon les facultés alors que le décanat souhaite en fixer le taux minimal à 50%. M. T. Barbier confirme l'existence, et parfois en Lettres, d'un taux dédié à la recherche inférieur à 50%.

Pour Mme C. Martin, le gros du travail portera sur les cas où la décharge pose de réels problèmes. Elle suggère d'élargir la consultation au-delà du Conseil. Mme L. Chappuis évoque la possibilité de sonder les commissions mixtes. Le doyen pense que le contrôle des cahiers, d'ores et déjà institué par le décanat, devrait contribuer à donner une meilleure vision de la situation. Mme C. Meli ajoute que la solution idéale consisterait à engager les assistants à plein temps pendant l'entièreté de leur mandat. Appelée à en remplacer pendant leur décharge, elle a pu constater combien la chose était compliquée pour eux et pour elle. Le doyen répond que c'est une question de moyens, à soumettre éventuellement au Rectorat.

9. Divers

Le doyen signale que Mme Marion Marage, doctorante en sciences de l'Antiquité, a remporté le concours « ma thèse en 180 secondes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

★ ★ ★